



## Prendre le nom maternel

-----  
Par musicos2

Bonjour,

J'ai été reconnu en premier par ma mère.

A l'âge de 2 ans le "nouveau " conjoint " de ma mère a proposé de me reconnaître car elle était enceinte de ma future sœur.

Aujourd'hui, âgé de 20 ans, j'aimerais ne plus porter le nom de celui qui m'a reconnu, n'étant pas mon père biologique. Merci de me renseigner sur les bonnes démarches que je dois suivre.